

## Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 16 mai 2011, à 19h30 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

### 1. OUVERTURE

Étaient présents :

Son Honneur, le maire	Denis Racine
Madame la conseillère	Hélène D. Michaud
Messieurs les conseillers	Grégoire Dubé et François Garon

Absence motivée : Johanne Tremblay-Côté, conseillère

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 5 personnes.

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2011**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
  - 6.1 Rapport financier au 30 avril 2011
  - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 4 – avril 2011 »
  - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - mai 2011 »
7. **Dépôt de documents**
  - 7.1 Liste des permis émis pour le mois d'avril 2011
  - 7.2 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #285 visant certaines restrictions d'aménagement sur les terrains riverains du lac et modifiant le règlement de zonage # 122
  - 7.3 État des résultats au 30 avril 2011
8. **Avis de motion**
  - 8.1 **Ajout** Projet de règlement numéro 293 modifiant le plan d'urbanisme (numéro 120) et le règlement de zonage (numéro 122) afin d'attribuer une vocation résidentielle à la Base de Plein Air 4 Saisons (no de lot 3 513 886-P)
9. **Règlements**
  - 9.1 **Reporté** Règlement no 284 concernant l'implantation, la vidange, l'inspection et l'entretien des installations septiques
  - 9.2 Règlement no 290 modifiant le règlement no 121 relatifs aux permis et aux certificats afin d'exiger un certificat de conformité des travaux de construction exécutés
  - 9.3 Règlement no 291 visant à interdire l'enregistrement audio ou vidéo des séances par tout tiers non autorisé par résolution du Conseil et modifiant le règlement no 210 concernant le déroulement des séances du Conseil municipal
10. **Résolutions**
  - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
  - 10.2 Plan projet de lotissement – Lots 4 601 801 - approbation
  - 10.3 Cession des lots 4 601 800 et 4 666 587 en faveur de la Ville à titre de paiement à des fins de parcs concernant la demande de lotissement numéro 2011-702
  - 10.4 Autorisation de paiement (avancement des travaux 6.67%) de la facture F120-05866 à la firme PLANIA inc. pour des travaux réalisés dans le cadre de la refonte du plan et des règlements d'urbanisme
  - 10.5 Achat d'un système informatique portable pour le service d'administration
  - 10.6 Mandat à *WEB TELECOM* pour la mise à jour du site Internet de la Ville
  - 10.7 Aménagement du terrain du Club Nautique – Achat et plantation d'une haie de cèdres

	10.8	Aménagement et restauration des quais au Club Nautique – Autorisation et financement
	10.9	Appels d’offres TP-2011-01 –Ouverture hivernale des rues publiques – approbation de la grille d’évaluation et de pondération des offres et formation du comité de sélection
	10.10	Appels d’offres TP-2011-02 – Réfection du ponceau situé sur le chemin du Ruisseau et travaux d’enrochement sur le ponceau situé sur le chemin Tour-du-Lac Sud
	10.11	Appels d’offres TP-2011-03 – Acquisition d’un chauffage d’appoint pour le centre communautaire
<b>Reporté</b>	10.12	Octroi de contrat de services professionnels (ENV-2011-01) –Élaboration d’un relevé sanitaire et d’un plan correcteur
	10.13	Amendement au schéma d’aménagement de la MRC de Portneuf afin d’inclure le lot 3 513 886-P à notre demande initiale de périmètre d’urbanisation
	10.14	Offre de service aux citoyens – test d’analyse d’eau (27 juin, 18 juillet, et 8 août 2011)
<b>Ajout</b>	10.15	Avis de condoléances – M. Jean Boutet
<b>Ajout</b>	10.16	Appels d’offres ENV-2011-02 – Étude de caractérisation et cartographie des milieux humides sur le territoire de la Ville de Lac Sergent
<b>Ajout</b>	10.17	Achat de 4 paires de dos d’âne
	<b>11.</b>	<b>Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles</b>
	<b>12.</b>	<b>Période d’intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l’ordre du jour</b>
	<b>13.</b>	<b>Deuxième période de questions</b>
	<b>14.</b>	<b>Clôture de la séance</b>
	<b>15.</b>	<b>Levée de l’assemblée</b>

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l’ordre du jour.

**11-05-083** **II EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l’unanimité des membres présents

**QUE** l’ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

<b>Retiré</b>	8.1	<i>Projet de règlement numéro 293 modifiant le plan d’urbanisme (numéro 120) et le règlement de zonage (numéro 122) afin d’attribuer une vocation résidentielle à la Base de Plein Air 4 Saisons (no de lot 3 513 886-P)</i>
<b>Reporté</b>	9.1	<i>Règlement no 284 concernant l’implantation, la vidange, l’inspection et l’entretien des installations septiques</i>
<b>Reporté</b>	10.12	<i>Octroi de contrat de services professionnels (ENV-2011-01) –Élaboration d’un relevé sanitaire et d’un plan correcteur</i>
<b>Ajout</b>	10.15	<i>Avis de condoléances – M. Jean Boutet</i>
<b>Ajout</b>	10.16	<i>Appels d’offres ENV-2011-02 – Étude de caractérisation et cartographie des milieux humides sur le territoire de la Ville de Lac Sergent</i>
<b>Ajout</b>	10.17	<i>Achat de 4 paires de dos d’âne</i>

## **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L’ORDRE DU JOUR**

Quelques questions sont posées et répondues.

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 avril 2011**

Séance ordinaire du 18 avril 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.

**11-05-084** **IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l’unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2011 soit adopté tel que présenté;

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

**5. CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de mai 2011 et la dépose.

**6. TRÉSORERIE**

**6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2011**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 avril 2011.

11-05-085

**II EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

**6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 4 / AVRIL 2011**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 4 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 50 039.98 \$.

11-05-086

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois d'avril 2011 soit adoptée tel que présentée.

**6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – MAI 2011**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mai 2011.

11-05-087

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant 9 853.25 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

**7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**7.1 Liste des permis émis pour le mois d'avril 2011**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois d'avril 2011, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois d'avril 2011 soit annexée au présent procès-verbal.

- 7.2 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #285 visant certaines restrictions d'aménagement sur les terrains riverains du lac et modifiant le règlement de zonage # 122

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le certificat de conformité pour le règlement #285 visant certaines restrictions d'aménagement sur les terrains riverains du lac et modifiant le règlement de zonage # 122.

- 7.3 État des résultats au 30 avril 2011

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 30 avril 2011 et une copie est remise aux membres du Conseil.

## 8. AVIS DE MOTION

Retiré

- 8.1 Projet de règlement numéro 293 modifiant le plan d'urbanisme (numéro 120) et le règlement de zonage (numéro 122) afin d'attribuer une vocation résidentielle à la Base de Plein Air 4 Saisons (no de lot 3 513 886-P)

## 9. RÈGLEMENTS

### - SUSPENSION DE LA SÉANCE –

A 20H05

10-05-088

**II EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la présente séance soit suspendue

<p><b>A la reprise de la séance suspendue à 20H15, tous les membres du Conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée.</b></p>
--

### - REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS –

A 20H15

10-05-089

**II EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

Reporté

- 9.1 Règlement no 284 concernant l'implantation, la vidange, l'inspection et l'entretien des installations septiques

- 9.2 Règlement no 290 modifiant le règlement no 121 relatifs aux permis et aux certificats afin d'exiger un certificat de conformité des travaux de construction exécutés

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19);

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19-.1) permet à la municipalité de déterminer les conditions d'émission des permis de construction;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'exiger, à la fin des travaux, un certificat de conformité des travaux exécutés aux conditions du permis émis;

**ATTENDU QU'**à cette fin, il y a lieu d'amender en conséquence le règlement numéro 121 relatifs aux permis et aux certificats;

**EN CONSÉQUENCE**, il est  
**PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**Article 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « **Règlement modifiant le règlement no 121 relatifs aux permis et aux certificats afin d'exiger un certificat de conformité des travaux de construction exécutés.** »

**Article 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'amender le règlement numéro 121 afin d'exiger un certificat de conformité des travaux de construction exécutés.

**Article 4 : MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 121**

4.1 Le règlement no 121 relatifs aux permis et aux certificats est amendé afin :

4.1.1 : D'abroger le 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 4.8.

4.1.2 : D'ajouter l'article 4.9 suivant à la suite de l'article 4.8

4.9' : Certificat de conformité

Tout propriétaire ou tout entrepreneur général qui exécute des travaux autorisés sur le territoire de la municipalité en vertu d'un permis de construction émis conformément au présent règlement, doit, dans les trente (30) jours qui suivent le parachèvement desdits travaux, déposer auprès de l'inspecteur municipal un certificat sous sa signature attestant de la conformité de ces travaux à la demande de permis déposée préalablement aux travaux et aux conditions du permis émis.

Dans le cas de construction ou de reconstruction d'installations septiques, ledit certificat doit être signé par le professionnel ayant réalisé les études de caractérisation selon les dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,-r.8).

4.1.3 : D'ajouter l'article 9.3 suivant :

9.3 : Omission de déposer un certificat de conformité des travaux réalisés

Advenant l'omission du propriétaire, de l'entrepreneur général ou du professionnel de déposer le certificat de conformité des travaux réalisés, tel que déterminé par l'article 4.9 du présent règlement, outre les sanctions pénales, aucun autre permis ou certificat d'autorisation et notamment, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, tout permis d'occupation, ne pourra être émis par la Ville en faveur de ce propriétaire, de cet entrepreneur général ou de ce professionnel ou du propriétaire et ce, tant que ce certificat ne soit pas déposé.

De plus, toute étude de caractérisation réalisée par ce professionnel pour tout autre propriétaire de la municipalité au soutien d'une demande de permis, devra être refusée et ce, tant que ce certificat ne soit pas déposé.

#### **Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

---

#### **9.3** Règlement no 291 visant à interdire l'enregistrement audio ou vidéo des séances par tout tiers non autorisé par résolution du Conseil et modifiant le règlement no 210 concernant le déroulement des séances du Conseil municipal

**ATTENDU** l'article 331 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

**ATTENDU QUE** le Conseil de Ville souhaite règlementer l'utilisation des appareils d'enregistrement audio ou vidéo;

**ATTENDU** qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a régulièrement été donné par la conseillère Hélène D. Michaud à une séance ordinaire de ce Conseil le 18 avril 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est

**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-05-091

**QUE** le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

#### **Article 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « ***Règlement visant à interdire l'enregistrement audio ou vidéo des séances par tout tiers non autorisé par résolution du Conseil et modifiant le règlement no 210.*** »

#### **Article 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'amender le règlement numéro 210 :

- Afin de réglementer les enregistrements vidéo ou audio des séances publiques du Conseil.

#### **Article 4 : AJOUT D'UN ARTICLE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 210**

L'article 4.8 est ajouté à la suite de l'article 4.7 et se lira désormais comme suit :

##### 4.8 Appareils d'enregistrement

L'utilisation de tout appareil photographique, de caméra vidéo, de caméra de télévision ou autre est autorisée dans la mesure où ces appareils sont utilisés par les membres des médias ou autorisés par le conseil par résolution à cet effet.

Seuls les membres du conseil municipal et les officiers qui les assistent, de même que, pendant la période de questions seulement, les personnes qui posent des questions aux membres du conseil, peuvent être captés par un appareil photographique, une caméra vidéo, une caméra de télévision ou tout autre appareil d'enregistrement

#### **Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

### **10. RÉSOLUTIONS**

#### **10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA**

##### ***Permis de construction unifamiliale – 908, chemin des Hêtres***

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 4 mai 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-05-092

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

##### ***Permis de construction bâtiment secondaire – 912, chemin des Hêtres***

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 4 mai 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-05-093

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

***Permis d'agrandissement bâtiment principal – 1780, chemin Tour-du-Lac Nord***

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 4 mai 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

11-05-094

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

***Permis de rénovation – 1740, chemin Tour-du-Lac Nord***

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 4 mai 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

11-05-095

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

***Permis de captage des eaux souterraines – 62, chemin de la Montagne***

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 4 mai 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller

11-05-096

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;



**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

***Permis d'installation d'un quai – 2154, chemin Tour-du-Lac Sud***

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 4 mai 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-05-097

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

***Permis de construction unifamiliale – 1902, chemin Tour-du-Lac Nord***

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 4 mai 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis conditionnellement à l'acceptation du choix des couleurs du revêtement extérieur;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-05-098

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Plan projet de lotissement – Lot 4 601 801 – approbation

**CONSIDÉRANT** le plan-projet de lotissement préparé par Mme Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, reçu au service de l'urbanisme le 19 avril 2011 pour le lotissement du lot 4 601 801, propriété de 3 519 325 CANADA Inc. pour le projet qui vise à régulariser la façade du lot 4 785 153,

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mai 2011;

**CONSIDÉRANT** que le projet de lotissement ne compromet pas les orientations de développement de ce secteur;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-05-099

**QUE** le Conseil approuve le plan-projet de lotissement du lot 4 601 801 du cadastre du Québec, tel que présenté au plan de madame Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre, (minute 7080) reçu à la Ville de Lac Sergent le 19 avril 2011, conditionnellement à ce qui suit :

1. **QUE** le terrain ainsi loti (no 4 785 153) fasse l'objet d'une servitude de non construction, de non déboisement et sans chemin d'accès possible;
- 10.3 Cession des lots 4 601 800 et 4 666 587 en faveur de la Ville à titre de paiement à des fins de parcs concernant la demande de lotissement numéro 2011-702

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent a consenti au lotissement du lot 3 513 898 pour qu'il devienne les lots 4 601 800 et 4 601 801;

**ATTENDU QUE** la Ville, de par sa résolution no 10-09-246, stipulait que conséquemment à ces deux subdivisions, le Promoteur remettra, à titre de paiement pour fins de parc, les lots 4 601 800 et 4 601 801 sans frais à la Ville dès que les lotissements seraient autorisés;

**ATTENDU QUE** le lot 4 601 801 est devenu, suite à l'approbation du plan-projet de lotissement no 2011-702, les lots 4 666 587 et 4 785 153-P;

**ATTENDU QUE** le promoteur « 3 319 325 CANADA Inc. » s'est engagé à défrayer tous les frais relatifs à la cession des lots 4 601 800 et 4 666 587 à la Ville de Lac Sergent;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-05-100

**QUE** la municipalité autorise la cession des lots 4 601 800 et 4 666 587 en faveur de la Ville de Lac-Sergent à titre de paiement à des fins de parcs concernant la demande de lotissement numéro 2011-702;

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 4 601 800 et 4 666 587 pour et au nom de la Ville ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes y incluant tout amendement requis, mais qui ne change pas le sens ou l'objet des documents;

**QUE** tous les frais des présentes, copies et publication seront supportés en totalité par 3 519 325 CANADA Inc.

- 10.4 Autorisation de paiement (avancement des travaux 6.67%) de la facture F120-05866 à la firme PLANIA inc. pour des travaux réalisés dans le cadre de la refonte du plan et des règlements d'urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution n° 2011-02-023, la Ville a attribué un mandat à la firme *PLANIA* pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale pour la somme de 30 000 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme *PLANIA* nous présente une facture no F120-05866 suivant l'avancement des travaux (6.67%) en date du 19 avril 2011;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

11-05-101

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil municipal autorise le paiement à PLANIA inc. d'une somme de 2 278.50\$ taxes incluses pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale;

10.5 Achat d'un système informatique portable pour le service d'administration

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Sergent désire se doter d'un ordinateur portable;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant des vérifications de prix et de produits, Services Micro-Bureautique, 564, Principale, St-Léonard, Québec, G0a 4A0 offre de l'équipement de qualité à un prix compétitif;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption du budget 2011, une somme a été réservée à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

11-05-102

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat d'un ordinateur portable SL510/T6670 incluant souris Verbatim Nano, mallette Targus Classic, logiciel AVIRA et Microsoft OFFICE PME 2010, raccordement réseau et installation complète tel que décrit à la soumission #99104020 de *Services Micro-Bureautique* en date du 10 mai 2011 au montant de 946.74\$ plus les taxes applicables;

**QUE** les dépenses soient chargées au poste budgétaire 314-10-26 – Immobilisations – Équipement informatique.

10.6 Mandat à WEB TELECOM pour la mise à jour du site Internet de la Ville

**ATTENDU QUE** le site Internet de la Ville se doit d'être un outil de promotion dynamique et évolutif;

**ATTENDU QUE** WEB TELECOM a fait parvenir une proposition d'une banque de 12 heures (moyenne de 1 heure par mois) pour mises à jour diverses et modifications mineures au montant de 840.00\$ taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

11-05-103

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**DE** mandater la firme WEB TELECOM pour la mise à jour du site Internet par la mise en place d'une banque de 12 heures au montant de 840.00\$ plus les taxes applicables.

10.7 Aménagement du terrain du Club Nautique – Achat et plantation d'une haie de cèdres

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Sergent désire aménager une haie de cèdres sur le terrain du Club Nautique ;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant des vérifications de prix et de produits, *Cèdres Château-Richer enr.* 8650, Avenue Royale, Château-Richer (Qc) G0A 1N0 offre des aménagements paysager de qualité à un prix compétitif;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

11-05-104

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat et à la plantation d'une haie de cèdres couvrant 9 mètres linéaire tel que décrit à la soumission #5052011 de *Cèdres*

*Château-Richer enr.* en date du 5 mai 2011 au montant de 1 140.00\$ plus les taxes applicables;

**QUE** les dépenses soient chargées au poste budgétaire 271-4522 – Terrains de jeux et Parcs –Loisirs et Culture.

10.8 Aménagement et restauration des quais au Club Nautique – Autorisation et financement

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Nautique a fait une demande à la Ville afin que des nouveaux quais soient achetés afin de remplacer ceux qui sont périmés;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget a été alloué à cette fin à même le programme du pacte rural lors de l'adoption du budget 2011 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-05-105

**QUE** la dépense relative à cette résolution soit remboursée sur réception de preuve d'achat ou par facturation directement à la Ville de Lac-Sergent jusqu'à concurrence du montant alloué de \$ 8 000.00 taxes incluses;

**QUE** les dépenses soient chargées au poste budgétaire 271-35-22 – Loisirs – Entretien réparation quai et entretien des Parcs et terrains de jeux 271-4522.

10.9 Appels d'offres TP-2011-01 –Entretien hivernal des rues publiques – approbation de la grille d'évaluation et de pondération des offres et formation du comité de sélection

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour l'entretien hivernal des rues et chemins publics sur le territoire de la Ville de Lac Sergent vient à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-05-106

**QUE** la Ville de Lac Sergent accepte le cahier des charges concernant l'entretien hivernal des rues publiques;

**QUE** la Ville de Lac Sergent autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire paraître un appel d'offres dans le journal « Le Courrier de Portneuf », édition du 25 mai 2011, et sur le site SÉAO du journal Constructo;

**QUE** la Ville de Lac Sergent approuve le système d'évaluation et de pondération des offres joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**D'autoriser** la formation d'un comité de sélection, composé des personnes ci-après mentionnées, afin d'analyser les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres de services professionnels TP-2011-01, soit :

- Éric Chamberland, inspecteur municipal;
- Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- François Garon, conseiller
- Denis Verret, citoyen;

10.10 Appels d'offres TP-2011-02 – Réfection du ponceau situé sur le chemin du Ruisseau et travaux d'enrochement sur le ponceau situé sur le chemin Tour-du-Lac Sud

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-05-107

**D'AUTORISER** l'inspecteur municipal à procéder à un appel d'offres, sur invitation auprès des entreprises ci-dessus énumérées, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la réfection du ponceau situé sur le chemin du Ruisseau et travaux d'enrochement sur le ponceau situé sur le chemin Tour-du-Lac Sud;

- Raymond Robitaille Excavation 54, Duchesnay, Ste-Catherine, QC, G3N 0J1;
- Pax Excavation, 74, St-Jacques, St-Raymond (Québec) G3L 3X8.

10.11 Appels d'offres TP-2011-03 – Acquisition d'un chauffage d'appoint pour le centre communautaire

*M. Denis Racine, maire, informe les membres du Conseil qu'il est en conflit d'intérêt et se retire de la séance.*

**11-05-108**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** l'inspecteur municipal à procéder à un appel d'offres, sur invitation auprès des entreprises ci-dessus énumérées, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour l'acquisition et l'installation d'un chauffage d'appoint au Centre communautaire;

- *Les Systèmes Techno-Pompes inc. 6055, rue des Tournelles, Québec G2J 1P7*
- G.L. inc. électricien Gilbert Labrecque, 181, des Ormeaux, Ste-Catherine

*M. Denis Racine, maire, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.*

**Reporté**

10.12 Octroi de contrat de services professionnels (ENV-2011-01) –Élaboration d'un relevé sanitaire et d'un plan correcteur

10.13 Amendement au schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf afin d'inclure le lot 3 513 886-P à notre demande initiale de périmètre d'urbanisation

**ATTENDU** que la municipalité a demandé à la MRC de Portneuf de modifier son schéma d'aménagement et de développement de manière à y intégrer un périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Lac Sergent en août 2010 (*résolution 10-08-223*);

**ATTENDU QUE** l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC de modifier son schéma d'aménagement;

**ATTENDU QUE** le Conseil de Ville désire exclure le lot no 3 513 886-P de la zone forestière 07-F et de modifier note demande initiale afin d'inclure le lot 3 513 886-P au périmètre d'urbanisation (*voir plan global annexé*);

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

*LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER GRÉGOIRE DUBÉ*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>
<i>M. François Garon</i>	X	
<i>M. Grégoire Dubé</i>		X
<i>Mme Hélène D. Michaud</i>		X
<i>M. Denis Racine</i>	X	

**11-05-109**

**LA RÉSOLUTION NO 11-05-109 EST REJETÉE**

10.14 Offre de service aux citoyens – test d’analyse d’eau (27 juin, 18 juillet, et 8 août 2011)

**CONSIDÉRANT** que la firme EXOVA nous a fourni une grille de tarifs forfaitaires pour l’analyse de l’eau potable pour l’été 2011 ;

**CONSIDÉRANT** que ces coûts ne sont valides que durant les trois périodes où la municipalité offre le service d’analyse à ses citoyens ;

<b>COLIFORMES FÉCAUX</b>	<b>COLIFORMES TOTAUX</b>	<b>NITRITES-NITRATES</b>
<i>Plus taxes</i>	<i>Plus taxes</i>	<i>Plus taxes</i>
11.50 \$	11.50 \$	17 \$

11-05-110

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l’unanimité des membres présents

**DE** fournir le service d’analyse d’eau aux citoyens selon la grille forfaitaire ci-haut les 27 juin, 18 juillet et 8 août 2011.

**Ajout**

10.15 Avis de condoléances – M. Jean Boutet

**CONSIDÉRANT** le décès survenu le 5 janvier 2011 de Monsieur Jean Boutet, résidant au lac Sergent depuis de nombreuses années;

11-05-111

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l’unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à son épouse, Mme Diane Blondeau ainsi qu’à la famille éprouvée;

**QU’**une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de M. Boutet à la Fondation des Services Santé et Sociaux de Portneuf.

**Ajout**

10.16 Appels d’offres ENV-2011-02 – Étude de caractérisation et cartographie des milieux humides sur le territoire de la Ville de Lac Sergent

**ATTENDU QUE** la municipalité désire mettre en place le projet « Identification des milieux humides prioritaires et leur intégration au schéma d’aménagement de la MRC de Portneuf »;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent s’attend à ce que l’étude :

- *Identifie et localise, sous la forme de bases de données à référence spatiale, l’ensemble des milieux humides du territoire de la Ville de Lac Sergent;*
- *caractérise, sous forme de bases de données à référence spatiale chacun des types de milieux humides identifiés (marais marécages, tourbières etc.);*
- *évalue l’importance de chacun des sites au plan de la conservation et apporte des recommandations, lesquelles pourront, identifier les milieux à préserver prioritairement ;*
- *permette de développer des outils et des mesures, tant au plan de la réglementation, que de l’aménagement du territoire pour préserver ces milieux ;*
- *permette d’identifier les menaces actuelles et potentielles à l’intégrité des milieux humides existants*

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent désire procéder à un appels d’offres, sur invitation, auprès des firmes suivantes, afin d’obtenir des offres de services professionnels pour la caractérisation et la cartographie des milieux humides;

- **CJB Environnement inc**, 445, ave. St-Jean-Baptiste, # 400, Québec (Qc), G2E 5N7 ;
- **Aecom Tecslult Inc**, 4700, boul Wilfrid-Hamel, Québec, (Qc), G1P 2J9
- **Ecogénie inc.**, 1675, Chemin Sainte-Foy, Québec, (Qc). G1S 2P7

11-05-112

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres, sur invitation, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la caractérisation et la cartographie des milieux humides sur le territoire de la Ville de Lac Sergent et d'approuver le cahier de charges de même que le système d'évaluation et de pondération des offres joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**D'AUTORISER** la formation d'un comité de sélection, composé des personnes ci-après mentionnées, afin d'analyser les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres de services professionnels ENV-2011-02, soit :

- Éric Chamberland, inspecteur municipal;
- Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Geneviève Légaré, CAPSA;
- Judith Kirby, Canards Illimités;
- Paul Isabelle, citoyen

**Ajout**

10.17 Achat de 4 paires de dos d'âne

**ATTENDU QUE** le Conseil de Ville désire réduire la vitesse excessive des automobilistes et améliorer la sécurité des usagers à certains endroits;

**ATTENDU QUE** les chemins du Club Nautique et du Tour-du-Lac Sud requièrent l'installation de dos d'âne afin de rencontrer les objectifs de sécurité;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-05-113

**DE** procéder à l'acquisition de 4 paires de dos d'âne au de 1 433.60 \$ plus les taxes applicables et les frais de transports.

**QUE** les coûts relatifs à cette dépense soient imputés au poste budgétaire Transport – Circulation – 235-5649.

## 11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

### 11.1 Élaboration d'un protocole d'inspection et de suivi des fosses

M. le maire informe les citoyens qu'un protocole d'inspection et de suivi des installations sanitaires devra être mis en place dans les prochains mois sur le territoire de la Ville de Lac Sergent.

### 11.2 Projet de règlement – plan de végétélisation des bandes riveraines

M. le maire avise les citoyens qu'un projet de règlement visant à fournir des plans de végétélisation des bandes riveraines devrait voir le jour sou peu.

## 12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

11-05-114

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 22h40.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière